VILLE DE SAINT-DIÉ-DES-VOSGES



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Saint-Dié-des-Vosges, Le 03 novembre 2023,

Maire de Saint-Dié-des-Vosges, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération,

A

Mesdames et Messieurs les Adjoints Et Conseillers Municipaux De la Ville de Saint-Dié-des-Vosges

Objet

: Conseil municipal

Nos réf. :

BT/AR/EL

<u>P.J</u>.

1 pouvoir

Madame et Chère Collègue, Monsieur et Cher Collègue,

Conformément aux articles L.2121-9, L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous prier d'assister à la réunion du Conseil municipal de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges qui aura lieu le :

Jeudi 09 novembre 2023 à 19 h 00 Salle du Conseil municipal – 1^{er} étage de l'Hôtel de Ville

En cas d'empêchement, je vous serais très obligé de bien vouloir m'en aviser avant la séance, conformément à la loi, ou de faire parvenir un pouvoir écrit (dont le modèle est joint à la présente) au Secrétariat Général.

Je vous prie de croire, Madame et Chère Collègue, Monsieur et Cher Collègue, à l'assurance de mes sentiments distingués.

runo FOUSSAINT

Conseil Municipal du Jeudi 09 novembre 2023 à 19h00

À l'Hôtel de Ville – Salle du Conseil municipal – 1^{er} étage

ORDRE DU JOUR

a. Appel nominal

Article L. 2121 – 17 du C.G.C.T.

b. Désignation du Secrétaire de Séance

Article L. 2121 – 15 du C.G.C.T.

Points d'informations

- a) Informations du Maire
- b) Information sur le règlement des cimetières
- c) Information sur la validation des projets du budget participatif 2023
- d) Information sur l'exécution du budget 2023
- 1. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 14 septembre 2023 (annexe)
- 2. Odonymie Baptême de deux espaces publics
- 3. Désignation du coordonnateur communal et coordonnateur communal adjoint du recensement de la population et fixation de leur rémunération avec définition du nombre et de la rémunération des agents recenseurs
- 4. Débat d'orientation budgétaire 2024 (annexe)
- 5. Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024 (annexe)
- 6. Adoption du règlement budgétaire et financier (annexe)
- 7. Adoption des durées d'amortissements des différents biens de la collectivité au 1^{er} janvier 2024
- 8. Attribution d'une subvention au Groupe Arts et Traditions Populaires les Myrtilles
- 9. Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Franco-Portugaise de Saint-Dié
- 10. Demande de subventions pour la sécurisation des espaces publics/vidéoprotection
- 11. Prolongation du programme Action Cœur de Ville Avenant à la Convention-Cadre Action Cœur de Ville pour la période 2023-2026 (annexe)
- 12. Contribution des communes extérieures pour la scolarisation des enfants non Déodatiens inscrits dans les écoles primaires de Saint-Dié-des-Vosges; et participation de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges aux dépenses de fonctionnement des enfants Déodatiens scolarisés dans les écoles primaires du privé sous contrat implantées sur le territoire de Saint-Dié-des-Vosges Année 2023-2024
- 13. Conventions établies avec le Département des Vosges relatives au transfert de pleine propriété des collèges Souhait et Vautrin-Lud de Saint-Dié-des-Vosges (annexes)
- 14. Acquisition de terrains rue de Richardville
- 15. Acquisitions de délaissés rue du Petit Foucharupt

- 16. Cession de terrains lieu-dit La Chenal
- 17. Déclassement du domaine public dans le quartier Saint-Roch
- 18. Avenant n° 03 à la Convention des services mutualisés (annexe)
- 19. Modification du tableau des effectifs
- 20. Compte-rendu des décisions du Maire, des marchés publics et funéraire (annexes)
- 21. Questions diverses